Hôtel de Ville
Place Salvador Allende
BP 35 - 93171 Bagnolet cedex

01 49 93 60 00
ville-bagnolet.fr

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE

Convention d'occupation temporaire du domaine public

Procédure de publicité et de mise en concurrence librement organisée par la collectivité territoriale dans les conditions prévues par l'article L.2122-1-1 Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que « Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester… ».

I) **OBJET DE L'AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE**	Avis de publicité préalable en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire relative à la mise à disposition d'un emplacement du domaine public pour l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une photocopieuse / imprimante monétique en libre-service à l'accueil de la mairie. S'agissant d'une mise à disposition du domaine public, cet avis répond à l'obligation de simple publicité préalable à la délivrance du titre de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.
II) **DESCRIPTION SUCCINCTE DES CONDITIONS D'ACCÈS ET DE PRESTATION**	**Environnement et emplacement :** La Ville de Bagnolet souhaite mettre à disposition des usagers et citoyens un service de reprographie en libre-service dans le hall d'accueil principal de l'Hôtel de Ville (Place Salvador Allende). L'emplacement mis à disposition est situé dans la zone d'attente / d'accueil du public au rez-de-chaussée. **Périmètre et caractéristiques des prestations :** Il s'agira pour le titulaire de l'occupation qui sera retenu à l'issue de la présente procédure de : • Fournir, installer, raccorder et maintenir en parfait état de fonctionnement un équipement de photocopie/impression autonome, performant et adapté à un usage public (tirages Noir & Blanc et Couleur, numérisation, etc.). • Assurer la gestion monétique intégrée permettant aux usagers le paiement par divers moyens (espèces, carte bancaire sans contact, paiement mobile). • Assurer l'approvisionnement régulier en consommables (papier, toners) et le dépannage technique de l'équipement dans des délais garantis. • Assurer la fixation des tarifs d'impression à destination du public dans le respect des limites d'un service accessible. La Ville de Bagnolet mettra à disposition la prise d'alimentation électrique nécessaire au fonctionnement de l'équipement. La commune ne saurait en aucun cas être tenue responsable en cas de dommages de tous types ainsi que de dégradations ou de vols d'effets, d'équipements et/ou de

	recettes appartenant au titulaire de l'occupation pendant la durée de la convention.
III) **CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONVENTION**	**Nature du contrat :** Convention portant autorisation d'occupation temporaire (AOT), précaire et révocable d'une dépendance du domaine public de la Ville de Bagnolet à des fins d'exploitation commerciale, régie par les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques. **Horaires et conditions d'accès :** L'équipement sera accessible aux usagers aux jours et heures d'ouverture au public de l'Hôtel de Ville de Bagnolet. **Durée de la convention :** La convention sera conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de notification. **Conditions financières :** Le titulaire de l'occupation assure seul les frais, risques et périls liés à la gestion, l'exploitation et la maintenance du matériel. La mise à disposition du domaine public communal est délivrée contre le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public versée à la collectivité sous la forme d'un montant annuel fixe (ou d'un pourcentage du chiffre d'affaires).
IV) **CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE**	Les candidats devront fournir un dossier complet comprenant : **1. Pièces administratives et juridiques :** • Extrait Kbis datant de moins de 3 mois (ou inscription au registre des métiers). • Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité. • Attestation sur l'honneur certifiant le respect des normes d'hygiène, de sécurité électrique et d'accessibilité PMR. **2. Dossier technique et de maintenance :** • Fiche technique détaillée du matériel proposé (marque, modèle, dimensions au sol, consommations électriques, fonctionnalités : A4/A3, couleur/N&B, recto-verso, numérisation). • Visuels / photos de l'équipement et description du meuble monétique s'il y a lieu. • Modes de paiement acceptés (monnaie, carte bancaire sans contact, paiement mobile,etc). • Note méthodologique relative à la maintenance: organisation du suivi, fréquences d'approvisionnement en consommables (papier, toners) et délais garantis d'intervention en cas de panne. **3. Proposition financière et tarifaire :** • Montant de la redevance d'occupation du domaine public proposée à la Ville. • Grille tarifaire complète appliquée aux usagers (prix de la copie A4 N&B, A4 Couleur, A3 N&B, A3 Couleur).
V) **CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES**	Les offres seront analysées et notées sur 100 points selon le barème suivant : **1. Valeur technique, qualité du matériel et fonctionnalités (35 points) :** • Performance, récence et fonctionnalités de la photocopieuse (qualité

	d'impression, formats supportés, numérisation) (20 pts) • Diversité et modernité des moyens de paiement acceptés (CB sans contact, monnaie, etc.) (15 pts) **2. Qualité du service, maintenance et réactivité (25 points) :** • Organisation de la maintenance, réapprovisionnement en consommables et délais garantis d'intervention (15 pts) • Encombrement, intégration esthétique et ergonomie dans le hall d'accueil de la mairie (10 pts) **3. Proposition financière et accessibilité tarifaire pour les usagers (40 points) :** • Tarifs pratiqués pour les usagers (coût des photocopies A4 / A3) (20 pts) • Montant de la redevance d'occupation du domaine public versée à la collectivité (20 pts)
VI) **MODALITÉS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT ET DE DÉPÔT**	**Modalités de dépôt des candidatures :** Toute personne morale ou physique intéressée par la présente mise à disposition devra adresser son dossier complet avant le 16/11/2027 à 17h00 par courriel à: **commande.publique@ville-bagnolet.fr** Pour tout renseignement, merci de contacter le 01 49 93 60 00.
TYPE DE PERSONNE PUBLIQUE ET ACTIVITÉ PRINCIPALE	Collectivité territoriale Services généraux des administrations publiques
MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET AFFICHAGE	Cet avis est consultable en ligne sur www.ville-bagnolet.fr